

18 AVR. 2012

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N° 1 - 60 / 2012: POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMME LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'ALBIGEOIS - RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT À L'ASSOCIATION INTER PLIE DU TARN - ANNÉE 2012

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Giséle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012

N° 1 - 60 / 2012: POLITIQUE DE LA VILLE -PROGRAMME LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'ALBIGEOIS - RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT À L'ASSOCIATION INTER PLIE DU TARN - ANNÉE 2012

Pilote : Territoire d'Agglomération, Habitat et Solidarité

Autre service concerné : Finances et Budget

Madame Maryse BERTRAND, rapporteur,

L'association Inter-PLIE du Tarn, dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre, est gestionnaire des financements pour la mise en œuvre des politiques d'insertions à l'échelle départementale, notamment les subventions globales sur les fonds européens (FSE). Le versement des participations du FSE est toujours perturbé par les délais inhérents aux remontées des dépenses et à l'instruction des dossiers.

En mars 2009, l'association Inter-PLIE a ouvert une ligne de trésorerie garantie par les collectivités territoriales membres afin de pouvoir assurer le paiement des opérateurs du PLIE en attendant le versement des crédits européens. Aujourd'hui le conseil d'administration de l'Inter-PLIE propose de renouveler pour 2012, cette ligne de trésorerie garantie par les collectivités territoriales.

Les montants à garantir par chaque intercommunalité sont répartis en fonction des actions développées par chacun des PLIE locaux ; cette ligne de trésorerie servant à en rémunérer les opérateurs. En plus, la collectivité doit se porter caution pour 50% du montant.

Ainsi, la ligne de trésorerie à garantir se répartit comme suit :

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois : 175 000€
- Communauté d'agglomération Castres-Mazamet : 150 000€
- Communauté de communes du Carmausin : 150 000€

L'association Inter-PLIE a transmis la proposition de la Banque Populaire Occitane pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. La communauté d'agglomération de l'Albigeois est sollicitée à hauteur d'un montant de 175 000€, identique à celui de 2011 approuvé par délibération 3-89/2011 du conseil communautaire du 26 avril 2011. Les conditions générales sont détaillées sur les documents annexés pages suivantes.

Je vous propose d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association Inter-PLIE, à hauteur de 50% de la ligne de trésorerie contracté auprès de la Banque Populaire Occitane, pour un montant maximum de 175 000€ sur 12 mois.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2252-1 et D1511-32,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE D'ACCORDER, la garantie de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association Inter-PLIE, à hauteur de 50% de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque Populaire Occitane, pour un montant maximum de 175 000€ sur 12 mois aux conditions fixées dans les fiches jointes en annexe.

S'ENGAGE, en cas de défaillance de l'emprunteur, à effectuer les remboursements prévus sur simple demande du prêteur.

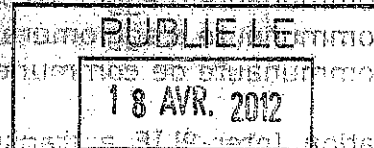
AUTORISE le président à intervenir au contrat qui sera passé entre l'emprunteur et l'organisme prêteur.

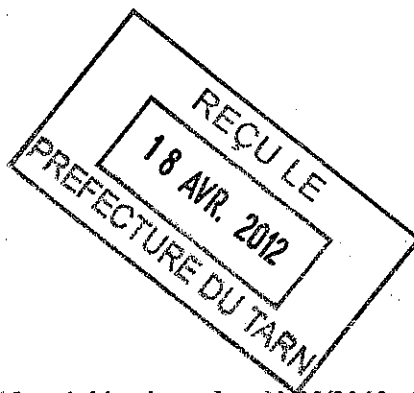
Pour extrait conforme,

Fait le 10 avril 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE





Objet : Renouvellement Ligne de Trésorerie

Conditions de financement en date du 10/02/2012, valables jusqu'au 10/03/2012 et sous réserve d'étude et de bonne fin du dossier :

X Ligne de Trésorerie

Prêt relais

Proposition à taux fixe classique.

Proposition à taux fixe avec amortissement constant du capital.

Proposition à taux fixe avec première échéance anticipée.

Proposition à taux fixe avec franchise d'amortissement.

Proposition à taux fixe avec une première échéance différée.

Proposition à taux variable.

Disponibilité des fonds

- ✓ Soit en totalité,
- ✓ Soit partiellement,

Frais de Dossier

Pas de Frais de dossier

Validité de l'offre :

1 mois

Documents à fournir : ✓

- ✓ Le dernier compte administratif
- ✓ Le budget primitif de l'année en cours
- ✓ Etats de la dette directe et dette garantie (si non annexés aux C.A.)
- ✓ Le dernier état 1259
- ✓ Délibération approuvée par la préfecture

Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle.

Le 10 février 2012

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE	
Montant	175 000,00 €
Durée du contrat	12 mois
Index	EONIA Mensuel (T4M) 0,3877% 31/01/2012
Marge	2,45%
Taux (à titre indicatif à ce jour)	2,8377% (marge comprise)
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Le déblocage de cette ligne de crédit peut être effectuée en une seule fois ou par tirages successifs d'un montant minimum de 10 000 € au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués.
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à la Banque Populaire Occitane à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la Banque Populaire Occitane.
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la Banque Populaire Occitane.
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont payables chaque trimestre.
Soit : pour une utilisation en totalité sur 12 mois	1 241,49 € par trimestre
Commission de réservation sur le montant du Concours payée flat et d'avance	Néant
Validité de l'offre	1 mois
Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle	

Le 10 février 2012

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE	
Montant	150 000,00 €
Durée du contrat	12 mois
Index	EONIA Mensuel (T4M) 0,3877% 31/01/2012
Marge	2,45%
Taux (à titre indicatif à ce jour)	2,8377% (marge comprise)
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Le déblocage de cette ligne de crédit peut être effectuée en une seule fois ou par tirages successifs d'un montant minimum de 25000 € au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués.
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à la Banque Populaire Occitane à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la Banque Populaire Occitane.
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la Banque Populaire Occitane.
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont payables chaque trimestre.
Soit :	1 064,14 € par trimestre
Commission de réservation sur le montant du Concours payée flat et d'avance	Néant
Validité de l'offre	1 mois
Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle	

